



MISE EN CANDIDATURE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ¹

Les deux premières pages du document sont confidentielles et demeureront à l'usage exclusif du Secrétariat général. Seule la 3^e page sera présentée et transmise à titre de candidature aux membres du conseil d'administration pour la séance de cooptation.

Transmettre le formulaire de mise en candidature complété à l'adresse : elections@cssc.gouv.qc.ca

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Poste pour lequel la candidature est déposée	☐ Membre détenant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles ☐ Une personne âgée de 18 à 35 ans
Prénom	
Nom	
Adresse du domicile	
Ville ou municipalité	
Code postal	
Téléphone	
Courriel	

¹ Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la fiche informative en cliquant [ici](#).

VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ

Je, _____², déclare soumettre ma candidature comme membre représentant de la communauté au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Capitale et atteste :

- être domicilié sur le [territoire](#) du Centre de services scolaire de la Capitale;
- être un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des 5 dernières années;
- ne pas être inéligible au sens de l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones, compte tenu des adaptations nécessaires (à l'exception du paragraphe 4° du premier alinéa qui ne s'applique pas au candidat à un poste de représentant du personnel);

* l'article 21 indique que les personnes suivantes sont inéligibles à la fonction de membre élu du conseil d'administration d'un centre de services scolaire:

- 1° un membre de l'Assemblée nationale;
- 2° un membre du Parlement du Canada;
- 2.1° un membre du conseil d'une municipalité;
- 3° un juge d'un tribunal judiciaire;
- 3.1° le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- 3.2° les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- 4° un employé du centre de services scolaire;
- 4.1° les membres du personnel électoral du centre de services scolaire;
- 5° une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée.

L'inéligibilité prévue au paragraphe 5° vaut pour la durée de la peine mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis. Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal est inéligible à la fonction de membre élu du conseil d'administration d'un centre de services scolaire de l'île de Montréal.

- ne pas être membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ni n'être candidat à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

² Je reconnais que mon nom inscrit électroniquement dans cet espace équivaut à ma signature.



MISE EN CANDIDATURE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Poste pour lequel la candidature est déposée	☐ Membre détenant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles ☐ Une personne âgée de 18 à 35 ans
Prénom	
Nom	

PRÉSENTATION DU CANDIDAT ET MOTIFS DE LA CANDIDATURE

Décrivez ci-dessous vos motivations à présenter votre candidature.

--

Transmettre le formulaire de mise en candidature complété à l'adresse : elections@cssc.gouv.qc.ca